



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1928

Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire - 24 rue Riboud à Lyon 3e -
Opération n° 03042003 - Lancement de la 1ère phase de démolition et affectation d'une partie
de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER,
Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme
TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme
BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M.
PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme
BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS,
Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-
CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-
HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme
ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA
(pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme
GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1928 - HOTEL SOCIAL RIBOUD - DEMOLITION ET GROUPE SCOLAIRE PROVISOIRE - 24 RUE RIBOUD A LYON 3E - OPERATION N° 03042003 - LANCEMENT DE LA 1ERE PHASE DE DEMOLITION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupes scolaires Pompidou-Mourguet - Démolition et reconstruction avec extension ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 « Aménagements scolaires 2021-2026 », programme n° 00006.

Le groupe scolaire Pompidou-Mourguet va faire l'objet d'une opération de démolition-reconstruction de l'école Pompidou. Pendant les travaux de démolition-reconstruction, les enfants devront être accueillis dans une école provisoire. Cette école provisoire sera installée sur la parcelle actuellement occupée par l'Hôtel social Riboud, qui n'est plus en activité.

Construit par la Ville de Lyon entre 1964 et 1965 sur la parcelle de référence cadastrale EI 63, acquise par la Ville le 20 juin 1960, l'immeuble se situe sur une parcelle de 1 956 m², au 24 rue Riboud à Lyon 3^{ème}. Dénommé « Hôtel social Riboud », l'immeuble est constitué d'un bâtiment en R+4 sur sous-sol, ainsi que d'une cage d'escalier d'un bâtiment contigu en R+7, pour une surface de plancher d'environ 4 000 m². Il était alors occupé et géré jusqu'en 2021 par L'Association de l'hôtel social (LAHSo), association à but non lucratif.

Le tènement bâti, de forme rectangulaire, sur lequel est édifié le bâtiment R+4 d'une surface de 4 238 m², est mitoyen de la parcelle cadastrale EI 64, d'une superficie de 983 m², propriété de la Société anonyme d'habitation à loyer modéré (SAHLMAS). Les deux parcelles se partagent l'îlot, délimité par les rues Riboud, Bellecombe, Ternois et d'Aubigny dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

En 2018, la SAHLMAS a engagé des travaux de déconstruction du bâtiment en R+7, situé sur sa parcelle EI 64. L'ensemble du bâtiment a été déconstruit, excepté une cage d'escalier, conservée pour des raisons techniques car attenant à l'hôtel social Riboud (seul un joint de dilatation sépare physiquement les deux bâtiments).

La présente opération consiste à démolir en novembre 2022 l'hôtel social, préalablement à l'installation de l'école provisoire nécessaire lors des travaux de démolition-reconstruction. La cage d'escalier contiguë implantée partiellement sur le terrain voisin appartenant à la SAHLMAS doit structurellement être démolie en totalité.

Il convient d'organiser l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux de déconstruction de l'ensemble de la cage d'escalier, comprenant à la fois :

- la partie de la cage d'escalier construite sur la parcelle EI 63, dont la Ville de Lyon est propriétaire ;
- la partie de la cage d'escalier construite sur la parcelle EI 64, dont la SAHLMAS est propriétaire.

En effet, l'intervention d'un géomètre expert sur le périmètre a fait ressortir que la construction précitée de la SAHLMAS a, en partie, été édifiée sur la parcelle de la Ville de Lyon. Or, aucune convention autorisant la SAHLMAS à construire sur la parcelle EI 63 n'a été retrouvée.

Une convention avec la SAHLMAS doit donc être conclue en vue de confier à la Ville de Lyon, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de déconstruction de l'hôtel social Riboud, les travaux de déconstruction de la partie de la cage d'escalier appartenant à la SAHLMAS. Cette convention est prévue à titre gratuit.

Les études de maîtrise d'œuvre réalisées au stade d'avant-projet définitif (APD) estiment le coût global de l'opération à 1 000 000 € toutes dépenses confondues (valeur avril 2022).

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de la 1^{ère} phase de l'opération n° 03042003 « Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.
- 2- La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage établie entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS pour un montant de 0 € est approuvée et M. le Maire est autorisé à la signer.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP n° 2021-1, opération n° 03042003, et imputée aux chapitres 20, 23, et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2022 : 80 000 €;
- 2023 : 920 000 €

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'Etat, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET